



Bordeaux, le 16 mai 2020

Coronavirus : point de situation

Quelle organisation pour accompagner la stratégie de déconfinement et limiter la circulation du virus ?

Le déconfinement va entraîner de façon mécanique une **hausse des contacts au sein de la population** et donc une hausse de la transmission du virus. Afin d'éviter une reprise de l'épidémie et un phénomène de deuxième vague, l'action de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en lien avec tous les acteurs de santé, vise à casser les chaînes de transmissions par **l'identification des cas, le dépistage des personnes contacts et l'isolement des cas confirmés et de leurs contacts à risque : le triptyque DÉPISTER - TRACER - ISOLER.**

À retenir :

- **Si vous ressentez des symptômes évocateurs du Covid-19 : contactez votre médecin** (une téléconsultation est possible).
- **Il ne s'agit pas de dépister toute la population** : le dépistage concerne uniquement les personnes qui présentent des symptômes de Covid-19 ou qui ont été en contact rapproché avec des personnes malades (testées positives au Covid-19).
- **DÉPISTER - TRACER - ISOLER (ou « contact-tracing »), c'est** : repérer le plus rapidement possible les cas de Covid-19, les tester et identifier leurs personnes contacts, les isoler pour casser les chaînes de transmission.

► Dépister

Des tests de dépistage systématique sont mis en place pour toutes les personnes qui présenteraient des symptômes et toutes celles qui auraient été en contact avec des personnes malades (testées positives au Covid-19). Ces tests diagnostiques virologiques (RT-PCR) permettent de détecter la présence du virus via un prélèvement par voie nasale.

Ces tests sont réalisés uniquement sur prescription médicale par un professionnel de santé ou par l'Assurance maladie. Au plan médical, **ces tests ne présentent pas d'intérêt préventif en l'absence de symptôme ou sans contact avec une personne malade.** Les tests pourront être faits dans les laboratoires privés ou par les laboratoires hospitaliers et seront pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie.

Un travail important a été réalisé ces dernières semaines par les délégations départementales de l'ARS, pour renforcer la capacité de dépistage dans chaque département et aboutir à **une forte capacité de tests en région Nouvelle-Aquitaine. La Nouvelle-Aquitaine est ainsi en capacité de réaliser 11 000 tests par jour.** Des laboratoires proposeront des sites de dépistage fixes. Plusieurs dizaines d'équipes mobiles opérationnelles permettront d'assurer la réalisation de dépistages au sein de cas groupés (EHPAD, écoles, etc).

Les cartes des sites de prélèvements et des équipes mobiles sont en ligne sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (ces données sont évolutives) : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/covid-19-tests-laboratoires-ouverts-au-public-realissant-des-prelevements-0>

► Tracer

Dès lors qu'une personne sera identifiée comme porteur du Covid-19, un travail d'**identification des personnes contacts** de cette personne sera engagé. L'identification de ces personnes contacts sera assurée, en 3 niveaux par :

- **Niveau 1 : les professionnels de santé libéraux** (notamment les généralistes et infirmiers et les établissements de santé) mobilisés en première ligne :
 - Prennent en charge **les cas possibles** : prescrivent un test et des masques chirurgicaux, encadrent les mesures d'isolement dont arrêt de travail, identifient les personnes du foyer* et délivrent les conduites à tenir.
 - Évalue **la situation du foyer du cas** avec l'objectif de limiter transmission du virus au sein du foyer et d'identifier les personnes vulnérables vis-à-vis du Covid-19, à protéger au sein du foyer.

**Sur la base du volontariat, identifie les personnes contacts à risque hors du foyer.*

L'ARS est chargée du rappel à intervalle régulier de tous les cas confirmés repérés en niveau 1 pour suivre leur situation, leurs conditions d'isolement et leur donner des consignes sanitaires adaptées.

- **Niveau 2 : l'Assurance maladie**, dont les équipes assurent la recherche des personnes contacts dans la cellule familiale, si le médecin n'a pas pu le faire, et des cas contacts au-delà de la cellule familiale :
 - Finalise **l'identification des personnes contacts** à risque d'un cas confirmé ou probable initiée par le niveau 1.
 - Recherche les personnes contacts hors du foyer et prend contact avec elles.
 - Prend en charge les personnes contacts à risque identifiées : organisation accès au test, aux masques chirurgicaux en pharmacie, encadrement quatorzaine, évaluation besoins d'accompagnement médical, sanitaire et/ou social.
 - Passe le relai au niveau 3 (ARS) pour les situations complexes.

L'ARS est chargée du rappel à intervalle régulier de toutes les personnes contacts repérées en niveau 2 pour suivre leur situation, leurs conditions de quatorzaine et leur donner des consignes sanitaires adaptées.

Message important !

L'identification des personnes contacts est la clé de la réussite du dispositif pour rompre les chaînes de contamination. **Chaque personne atteinte du Covid-19 doit donc participer activement à l'identification de ses personnes contacts** pour pouvoir les prévenir, les tester et leur donner les consignes sanitaires nécessaires. C'est le seul moyen de limiter l'apparition de rebonds de l'épidémie dans notre région.

- **Niveau 3 : l'ARS Nouvelle-Aquitaine** assure 2 missions :
 - **La gestion des chaînes de contamination complexes**, en lien avec la cellule en région de Santé publique France : patients testés positifs résidant dans des foyers, établissements médico-sociaux, écoles, débuts de cas groupés, etc.
 - **Détection chaînes de transmission et clusters** sur la base de l'identification des cas Covid-19 et de leurs cas contacts des niveaux 1 et 2.
 - **Organisation de l'intervention d'équipes mobiles de réponse rapide multidisciplinaires** : investigations de terrain et campagnes de test spécifiques.
 - **Suivi de la situation (nouveaux cas, isolement...)** et coordination des actions de terrain jusqu'à un retour à la normale (fin de la transmission du virus dans le groupe).

► Isoler

Pour casser les chaînes de transmission, il est important d'isoler au plus vite les porteurs du virus et leurs personnes contacts. Dès les premiers symptômes, le patient concerné sera invité à consulter, réaliser un test de dépistage sur prescription médicale et à s'isoler dans l'attente des résultats.

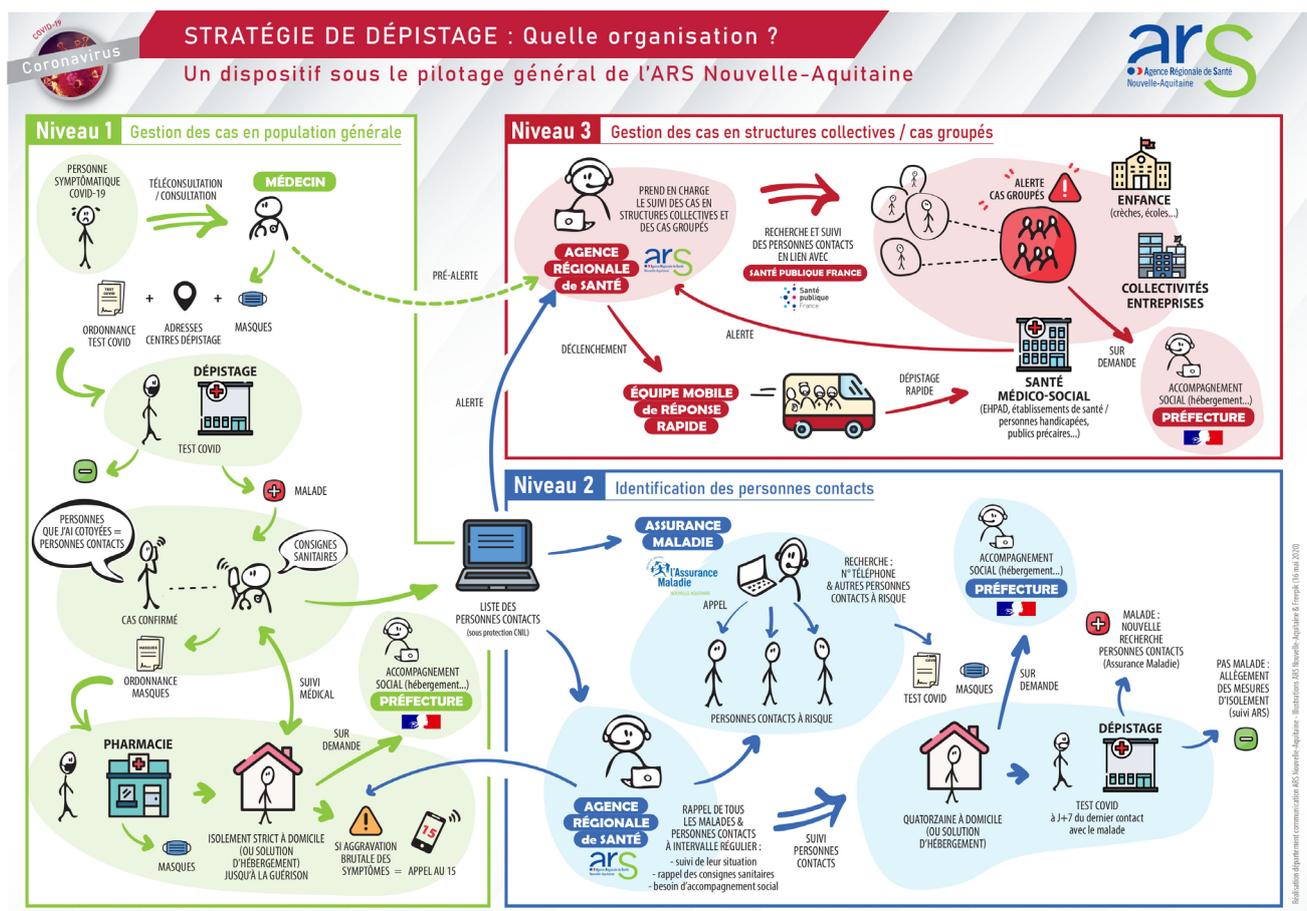
Toute personne porteuse du Covid-19 sera invitée à un isolement strict. De même, les personnes contacts de cette personne devront respecter une période de quatorzaine. L'isolement ou la quatorzaine se font au domicile des personnes. Pour celles qui ne pourront pas le faire, elles se verront proposer une solution d'hébergement dédié (par exemple, si une personne du foyer présente des risques aggravés au titre du Covid-19). Dans ce cas, un hébergement pourra être proposé par les préfetures.

Suivi des malades et des personnes contacts

Les personnes malades font l'objet d'un suivi médical par leur médecin ou l'équipe hospitalière qui les ont pris en charge. L'ARS Nouvelle-Aquitaine est chargée d'un suivi régulier des malades en isolement et des personnes contacts mises en quatorzaine. Un accompagnement social sera également organisé par les préfetures pour les personnes le nécessitant.

Une infographie pour faciliter la compréhension de la stratégie de dépistage

[Document PDF en pièce jointe]



Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

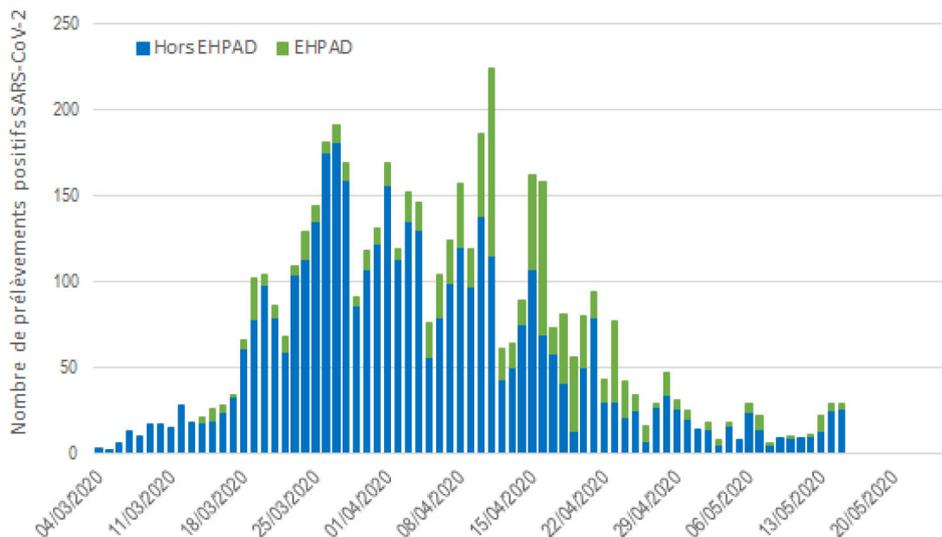
>> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **29 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 15 mai, ce qui porte le total à 4 968** depuis le début de l'épidémie.

Pour rappel :

- Ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.
- Les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.

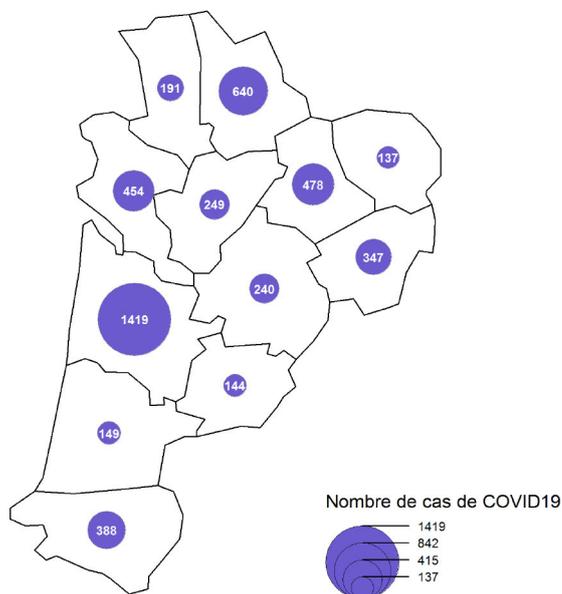
Figure 1 - Evolution quotidienne du nombre de prélèvements positifs au SARS-CoV-2 en Nouvelle-Aquitaine



Depuis le 10 avril, un dépistage systématique dans les EHPAD ayant identifié au moins un cas confirmé de Covid-19, parmi les résidents ou le personnel, a été initiée dans l'ensemble de la région.

(Source : Santé publique France)

Figure 2 - Nombre de résultats biologiques positifs pour SARS-CoV-2, par département, Nouvelle-Aquitaine



Source : données de laboratoires (SpF)

>> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

- **433 personnes sont actuellement hospitalisées** ⁽¹⁾ (- 7 par rapport à la veille)
- **64 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** ⁽¹⁾ (- 2 par rapport à la veille)
- **1 736 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie ⁽¹⁾ (+ 11 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 371 décès** ⁽¹⁾ **parmi les personnes hospitalisées** (+ 1 par rapport à la veille)

⁽¹⁾ Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 16/05 à 14h

Tableau 5 - Nombre de cas de COVID-19, SI-VIC, Nouvelle-Aquitaine

	Hospitalisations en cours N (%)	Dont réanimation N (%)	Retour à domicile N (%)	Décès N (%)
TOTAL	433	64	1736	371
DEPARTEMENTS				
16 - Charente	7 (2%)	2 (3%)	43 (2%)	12 (3%)
17 - Charente-Maritime	40 (9%)	7 (11%)	115 (7%)	45 (12%)
19 - Corrèze	58 (13%)	4 (6%)	97 (6%)	33 (9%)
23 - Creuse	17 (4%)	8 (12%)	47 (3%)	6 (2%)
24 - Dordogne	18 (4%)	1 (2%)	74 (4%)	11 (3%)
33 - Gironde	168 (39%)	28 (44%)	783 (45%)	137 (37%)
40 - Landes	12 (3%)	1 (2%)	60 (3%)	12 (3%)
47 - Lot-et-Garonne	23 (5%)	2 (3%)	55 (3%)	9 (2%)
64 - Pyrénées-Atlantiques	32 (7%)	3 (5%)	187 (11%)	26 (7%)
79 - Deux-Sèvres	11 (3%)	2 (3%)	55 (3%)	19 (5%)
86 - Vienne	17 (4%)	3 (5%)	119 (7%)	37 (10%)
87 - Haute-Vienne	30 (7%)	3 (5%)	101 (6%)	24 (6%)

>> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

Tableau 3- Nombre cumulé de signalements et de cas de Covid-19 chez les résidents et le personnel en Ehpa et autres EMS depuis le 01/03/2020, Nouvelle Aquitaine

Départements	Résidents										Personnel			
	Nombre de signalements ¹		Nombre de cas confirmés		Nombre de cas total ²		Nombre de décès dans l'établissement ³		Nombre de décès à l'hôpital ³		Nombre de cas confirmés		Nombre de cas total ²	
	N	Variation par rapport J-1	N	Variation par rapport J-1	N	Variation par rapport J-1	N	Variation par rapport J-1	N	Variation par rapport J-1	N	Variation par rapport J-1	N	Variation par rapport J-1
Charente (16)	43	--	51	--	58	(-3)	10	--	0	--	38	--	59	--
Charente-Maritime (17)	56	--	69	--	183	(+1)	8	--	12	--	41	--	113	--
Corrèze (19)	18	--	23	--	51	(+8)	0	--	1	--	13	--	24	(+10)
Creuse (23)	29	--	18	--	40	--	6	--	1	--	24	--	30	--
Dordogne (24)	28	(+1)	39	--	88	(+3)	10	--	1	--	24	--	44	--
Gironde (33)	148	(+1)	234	--	660	(+1)	35	--	42	--	128	(+1)	391	(+2)
Landes (40)	27	--	6	--	18	--	1	--	0	--	8	--	36	(+1)
Lot-et-Garonne (47)	21	(+1)	6	--	37	(+1)	3	--	0	--	3	--	16	--
Pyrénées-Atlantiques (64)	88	(+3)	98	--	227	(-3)	21	--	7	--	62	(+1)	114	(+4)
Deux-Sèvres (79)	52	(+2)	22	--	71	(+1)	0	--	4	--	14	--	45	(+1)
Vienne (86)	47	--	122	(+1)	184	--	19	--	9	--	87	(-1)	114	(-1)
Haute-Vienne (87)	27	(+1)	107	--	167	(+2)	14	--	7	--	61	--	105	--
Total Région	584	(+9)	795	(+1)	1784	(+11)	127	--	84	--	503	(+1)	1091	(+17)

¹Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

²Cas confirmés et possibles chez les résidents

³Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

⁴Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

Les chiffres collectés dans le tableau de Santé publique France sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1^{er} mars et le 16 mai 2020 à 9h.

Il est question de signalements pouvant émaner de structures ayant déjà fait des signalements ou même ayant clôturé des situations (cas suspects testés négatifs ou retour à la normale dans l'EHPAD).

L'ARS Nouvelle-Aquitaine procède à une vérification de ces données, en lien avec les établissements. Sont ainsi identifiés dans cette base de données :

- les signalements en doublon,
- les cas suspects testés négatifs,
- les situations revenues à la normale.

Au total, 381 EHPAD ont été concernés par un cas confirmé ou suspect de Covid-19 depuis le début de l'épidémie.

En isolant les signalements clos (tests négatifs ou retour à la normale dans l'établissement), il est établi qu'au 16 mai, 116 EHPAD sont actuellement concernés par une situation de Covid-19 confirmée ou suspecte parmi des résidents ou le personnel, soit 12,9 % des EHPAD de notre région (898 EHPAD en Nouvelle-Aquitaine).

Pour rappel, dans le cadre de la doctrine du dépistage systématisé en EHPAD, l'ARS Nouvelle-Aquitaine le déclenche dès qu'un premier cas est confirmé chez un résident ou un membre du personnel. L'ensemble des résidents et du personnel de l'EHPAD sont alors dépistés.

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Cellule régionale de renseignements Covid-19

ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr